

Plus de 3 000 appels entre mai et juin » : il est condamné pour harcèlement et violences sur sa compagne en Vendée

Au tribunal judiciaire de La Roche-sur-Yon (Vendée), Myron Becker a été condamné pour avoir harcelé, frappé et menacé de mort son ex-compagne. Il l'appelle très régulièrement et demande à sa belle-fille de lui donner sa localisation.



Le suspect a harcelé son ex-compagne après sa sortie de détention en janvier 2026.

Léonie Cadon

Publié le 20/06/2026 à 07h16

C'est plus fort que moi, embêter les gens, je ne peux pas m'en passer, se défend Myron Becker. Le jeune homme est jugé devant le tribunal judiciaire de La Roche-sur-Yon (Vendée), vendredi 19 juin 2026, pour avoir harcelé son ex-compagne pendant des mois, l'avoir menacée de mort et l'avoir frappée. Il a des bonnes excuses pour tout, se désole la substitue de la procureure, Barbara Goncalves.

« Elle a quitté la région parisienne pour le fuir »

Tout part d'une **relation toxique**, rappelle la représentante du parquet. Le couple se forme en mars 2020. Tous deux sont issus de la communauté des gens du voyage, en banlieue parisienne. Ils vivent avec deux filles, dont une issue d'une précédente union, jusqu'à leur rupture en 2025. Quand il sort de détention, en janvier 2026, elle n'est plus amoureuse. Elle s'est entichée d'un autre. Il ne la voit plus », résume **son avocate, Stéphanie Guedo**. La présidente de l'audience, Virginie Heitz, rappelle que la victime a quitté la région parisienne pour le fuir, et s'installe à Fontenay-le-Comte. Quand la victime refuse d'entrer en contact avec Myron Becker, il ne lâche pas l'affaire.

Entre avril et juin 2026, il passe plus de 3 000 appels, calcule la parquetière. Il utilise des cartes prépayées, parce qu'elle bloque son numéro, complète la présidente. Des captures d'écrans apportées par la victime lors des dépôts de plainte montrent des appels très rapprochés. On voit bien que vous appelez toutes les 30 secondes. Elle est peut-être simplement occupée ? tente la magistrate. Non, c'est qu'elle ne veut pas que je vois sa fille, rétorque le suspect. Avant d'admettre : C'est vrai que c'est harcelant.

« Je lui explique comment enlever le mode fantôme sur Snapchat pour connaître sa localisation en Vendée »

Lors de son interpellation, les policiers retrouvent trois téléphones, six cartes SIM et quatre traceurs dans son véhicule. Il veut les mettre sur sa voiture pour la suivre, note la présidente du tribunal. Pour connaître la localisation de son ex-compagne, ce dernier utilise une autre méthode. Il utilise la première fille de la victime, âgée de 7 ans

au moment des faits. Je lui explique comment enlever le mode fantôme sur Snapchat pour connaître sa localisation en Vendée », reconnaît-il.

Le parquet requiert quatre ans de prison ferme, en comptant la révocation de ses sursis. Myron Becker a été condamné à trois ans de prison ferme. Il reste en détention. À sa sortie de détention, il aura l'interdiction de séjourner en Vendée pendant cinq ans et d'entrer en contact avec la victime pendant trois ans.